

1. COÛTS DES SERVICES

Première rencontre et consultation ponctuelle

Une première rencontre en personne est nécessaire à l'ouverture de tout nouveau dossier. Un bref entretien téléphonique est généralement nécessaire lors de la prise de rendez-vous afin que l'intervenant obtienne les faits essentiels à la bonne évaluation du dossier et des services pertinents.

Un tarif de 115,00\$ sera applicable à la première rencontre, et à toute rencontre de consultation ponctuelle.

Cette rencontre est d'une durée de 1h30 et comprend les frais d'ouverture de dossier, la consultation, et la présentation détaillée des services spécifiques, le cas échéant.

Consultations subséquentes et rencontres de suivi

Un tarif horaire de 85\$/h est applicable pour les rencontres subséquentes et/ou de suivi.

Forfaits

Des blocs d'heures sont disponibles et payables selon entente spécifique entre les parties.

Règles générales

- Une augmentation de 5,00\$ du tarif horaire peut être applicable à chaque 1er septembre de chaque année jusqu'à concurrence d'un tarif horaire de 95\$/h. L'ajustement de frais vous sera communiqué le cas échéant.
- Les heures de disponibilité pour les rencontres seront convenues selon entente et suivant les besoins du client, au meilleur des capacités.

2. MODE DE PAIEMENT

Les mode(s) de paiement acceptés sont les suivants : Paypal et virement Interac adressé à info@fleurbleue.ca.

3. ENGAGEMENTS DU CLIENT

- (i) le Client reconnaît que la Consultante est en droit d'agir à titre d'éducatrice spécialisée ;
- (ii) le Client s'engage à divulguer les identités et informations nécessaires dans le but d'obtenir des soins naturels ;
- (iii) le Client s'engage à divulguer à la Consultante toute l'information exacte et pertinente aux soins requis et à ne pas feindre la maladie au autrement falsifier toute information partagée avec la Consultante ;
- (iv) le Client s'engage à bien écouter les explications relatives au genre de thérapie qui sera proposée par la Consultante et accepte de plein gré de mettre en application les conseils reçus, faute de quoi les interventions pourront cesser sans délai ;
- (v) le Client comprend que la Consultante est en droit de reprendre les mêmes termes qui ont été utilisés au niveau médical ou profane pour une claire et franche entrevue dans le but de bien orienter le traitement ;
- (vi) le Client comprend qu'il est illégal d'exiger de la Consultante une prescription, ou de lui demander de commettre un acte réservé à un professionnel de la santé, y compris tout médecin ou pharmacien, et que seul un médecin traitant est en droit d'apporter des modifications à la médication de l'enfant ;
- (vii) le Client reconnaît avoir toute la liberté nécessaire pour rechercher d'autres avis pertinents, au besoin.

4. CONSULTATION PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

Les outils de visioconférence tels que *Skype*, salles de rencontre virtuelles ou autre service internet adéquat pourront être utilisés.

Le Client comprend que la Consultante ne peut être tenue responsable de la qualité et/ou de la sécurité du réseau ou de la connexion Internet utilisées lors d'une telle consultation. Une mauvaise qualité de la connexion pourra mener à la remise de la consultation à un moment ultérieur à être convenu entre les Parties. Il revient au Client de valider sa propre connexion internet et de s'assurer de l'environnement approprié pour tenir une telle consultation.

Les parties devront s'échanger les informations nécessaires pour établir une telle communication et les informations échangées seront couvertes par la Politique de confidentialité.

5. POLITIQUE D'ANNULATION et TERMINAISON

Toute annulation ou terminaison de contrat devra se faire au moins 48h avant le prochain rendez-vous prévu. Toute rencontre annulée dans le délai prescrit pourra être remise à une date ultérieure selon entente entre les parties.

Faute d'annuler dans le délai prescrit, les frais applicables à la rencontre seront maintenus et non remboursés au Client.

Dans tous les cas de terminaison du service de la Consultante par le Client, ce-dernier s'engage à lui verser toute somme due ainsi que toute somme ou autre dépense déjà engagée pour le Client, le cas échéant. Dans le cas de la terminaison du service pris à forfait, le Client comprend qu'il renonce aux bénéfices du forfait et qu'il devra remettre à la Consultante les sommes dues pour les rencontres à son taux horaire régulier.

6. EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ

- (i) La Consultante ne peut en aucun cas déborder de son champ de compétence, et avertira le Client de toute limitation, le cas échéant ;
- (ii) La Consultante ne peut en aucun cas garantir au Client un résultat particulier en lien avec le service reçu ;

7. ASSURANCES DU CLIENT

Un (des) reçu(s) pourra(ont) être émis sur demande du Client. Il est de la responsabilité du Client de valider si les services rendus par la Consultante sont couverts par ses assurances.

8. COMMUNICATIONS ET NOTIFICATIONS

Les communications entre les parties devront être faites par courriel à l'adresse info@fleurbleue.ca, ou par vidéoconférence, selon entente entre les parties tout au long de l'exécution des services. En tout temps, le Client pourra notifier et/ou signifier tout document ou information pertinente à la Consultante à son adresse courriel info@fleurbleue.ca

9. CONFIDENTIALITÉ ET AUTORISATION DE COMMUNICATION À UN PROFESSIONNEL

Il est entendu entre les Parties que la présente Entente est de nature confidentielle. Étant donné la nature des services rendus, le Client autorise la Consultante à communiquer les informations relatives aux services reçus et/ou à l'évolution de l'enfant à tout intervenant et/ou professionnel mis en contact avec la Consultante par le Client, sauf avis contraire de ce dernier donné en temps opportun à la Consultante.

10. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET CONDITIONS D'UTILISATIONS

Le Client qui utilise ou consulte de site web de la Consultante < www.fleurbleue.ca > s'engage à en respecter les termes tels que définis dans la Politique de confidentialité et les Conditions d'utilisation.

11. AUTONOMIE DES DISPOSITIONS

L'éventuelle illégalité ou nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition (ou partie d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition) ne saurait affecter de quelque manière la légalité des autres articles, paragraphes ou dispositions de l'Entente, ni non plus le reste de cet article, de ce paragraphe ou de cette disposition, à moins d'intention contraire évidente dans le texte.

12. LOIS APPLICABLES

L'Entente est régie par les lois de la province de Québec, Canada. Toute poursuite, réclamation ou demande en justice reliée aux présentes ne sera portée que devant un tribunal compétent du district de Montréal, dans la province de Québec, Canada et les Parties aux présentes se soumettent à la compétence exclusive de tels tribunaux et renoncent à toute objection à tenir un procès devant de tels tribunaux.